



SOLIDARITÉS

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS d'Herbignac – Appel à candidatures

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la Ville d'Herbignac procède au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Publié le 09 avril 2026

Le CCAS conduit une action générale de prévention et de développement social sur la commune, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs. Son conseil d'administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes désignées parmi celles qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur le territoire.

Associations invitées à candidater

Les associations sont invitées à proposer des représentants, notamment dans les domaines suivants :

- › Insertion et lutte contre les exclusions
- › Associations familiales
- › Associations de retraités et de personnes âgées
- › Associations de personnes handicapées

Les associations concernées peuvent proposer une liste d'au moins **trois personnes** (sauf impossibilité justifiée). Les associations ayant un objet commun peuvent également présenter une liste commune.

Conditions de recevabilité

Les candidatures doivent concerner des personnes :

- › dûment mandatées par leur association, dont le siège est situé dans le département ;
- › participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- › n'étant ni membre du conseil municipal, ni fournisseur ou prestataire du CCAS, ni agent du CCAS.

Modalités et date limite

Les listes de candidatures doivent parvenir **au plus tard le 17 avril 2026** à Monsieur le Maire :

- par courrier recommandé avec accusé de réception,
- par courrier électronique à l'adresse **service.social@herbignac.com**,
- ou par dépôt au secrétariat de la Mairie ou du CCAS contre accusé de réception.

Les représentants retenus seront désignés par **arrêté municipal**.



HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :
Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /
13h30 > 17h30
Jeu : 8h30 > 13h
Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

📞 02 40 88 90 01